

maintenant !

- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à engager une procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile ;
- D'habiliter monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et engager toutes procédures nécessaires à la réalisation de l'opération et notamment à engager librement toute discussion utile avec les candidats ayant présenté une offre et à négocier librement les offres présentées par les candidats, conformément aux articles L1411-1 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales ;
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette délégation ainsi que tous les actes ultérieurs relatifs à cette procédure et à l'exploitation et à la gestion de la fourrière automobile.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 10/03/2016

Reçu en préfecture le 10/03/2016

Affiché le

 SLO

ID : 060-216001743-20160307-DLRG160307005-DE